



communauté  
de communes

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 060-200066975-20260217-2026\_028-AR

S<sup>2</sup>LOW

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 028

**Objet : Achat de matériel informatique du responsable prévention des déchets et économie circulaire.**

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

**Vu** les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

**Considérant** qu'il est important de procéder au renouvellement du matériel informatique du responsable prévention des déchets et économie circulaire.

## DECIDONS

**ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition de la société ISICOM, dont le siège est situé sise 3 rue du Marais Sec, 60180 Nogent sur Oise, pour un montant de 904.90 € HT, soit 1 085.88 € TTC.

**ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

**ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

**ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société ISICOM

Fait à Senlis, le 17 FEV. 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 17 FEV. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 17 FEV. 2026

Guillaume **MARÉCHAL**

*Président de la Communauté de Communes*

*Senlis Sud Oise*

*Maire de Fleurines*



Date	Code Client	Référence	Date de validité	Page
28/01/2026	CCSSO		27/02/2026	1 sur 1

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
PC portable Pro ASUS ExpertBook B1 B1503CVA-S74764X - Intel Core 5 120U / jusqu'à 5GHz - Window s 11 Pro - 16 Go RAM (2 x slot DDR5) - 512 Go SSD NVMe (2 x M.2) - Ecran 15.6" 1920 x 1080 (Full HD) - Clavier rétroéclairé - Gigabit Ethernet - Wi-Fi 6, Bluetooth - 2 x USB-C 3.2 Gen 2 (supports DisplayPort Alt Mode) (Power Delivery) - 2 x USB 3.2 Gen 1 - Garantie 2 Ans	1,00	699,00	699,00
Sacoche portable 15.6 Noir	1,00	18,00	18,00
Licence Antivirus ESET Protect Advanced 1 an avec support premium - Protection améliorée contre les ransomwares et les menaces zero-day grâce à une technologie de Sandboxing Cloud. - Administration à distance via une interface unique pour une meilleure visibilité sur les menaces, les utilisateurs et les objets en quarantaine. - Protection des endpoints à travers une technologie multicouche avancée incluant la protection des serveurs de fichiers et des transactions bancaires.	1,00	47,50	47,50
Licence annuelle Microsoft 365 Business Standard 1an Soit 11.70 € HT /mois /utilisateur - Logiciels Office : Word, Excel, Pow erpoint, Outlook, OneNote - Office OnLine - Services : Exchange, SharePoint, Skype Entreprise, Teams - Envoi de pièce jointe jusqu'à 150 Mo - Stockage de 50Go par boîte aux lettres - Licence 5 périphériques par utilisateur - OneDrive de 1To	1,00	140,40	140,40

Taux	Base HT	Montant TVA	Total HT	
20,00	904,90	180,98	904,90	Total HT
			180,98	Total TVA
			1 085,88	Total TTC
			1 085,88 €	Net à payer

**CIC Liancourt - FR76 3002 7172 9600 0207 5510 146 - CMCIFRPP**

Signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord